



UNE ÉLECTRICITÉ VERTE, PRODUITE LOCALEMENT, À PRIX STABLE ET RÉDUIT

Q : est-ce vraiment possible ?

R : oui, en participant à une opération d'**Autoconsommation Collective (ACC)**. C'est ce que vous propose la commune de Montpezat et ses communes voisines. Cette coopérative construira une **centrale photovoltaïque** dont vous serez **copropriétaire et co-gestionnaire**, puis vous livrera votre électricité par le réseau public Enedis. Ce système, rendu possible par la loi de Transition Énergétique, fonctionne déjà dans certaines régions.

Q : quelles sont les conditions pour cela ?

R : seulement posséder un compteur Linky, qui a été justement conçu pour la distribution des renouvelables. Vous n'avez même pas besoin d'avoir une quelconque toiture, un quelconque accès au soleil, de faire des travaux, de prendre des risques avec un installateur peu scrupuleux, ou même d'engager votre capital.



**Q : je suis déjà en autoconsommation individuelle (ACI),
puis-je faire intégrer mon installation dans l'ACC ?**

R : oui, vous pouvez devenir producteur de l'ACC et valoriser ainsi votre surplus ; de même si vous êtes producteur indépendant d'électricité éolienne ou hydraulique. D'une manière générale, on peut participer à une ACC de plusieurs façons : en tant que consommateur, producteur, tiers investisseur, ou salarié gestionnaire, tous ces statuts étant d'ailleurs totalement compatibles.

Q : y-a-t-il d'autres conditions ?

R : oui. Cette ACC est une structure collective en cours de création par des porteurs de projet. En raison de ses nombreuses vertus, notamment sociales et économiques pour lutter contre la précarité énergétique, l'État subventionne ce type de projet par l'intermédiaire de la Région et de l'Ademe.

Il est également vrai que produire ce que nous consommons est le principe premier de toute souveraineté. Nous sommes pour l'instant dans la première phase consistant en l'émergence d'un collectif de bénévoles à qui sera dispensée gratuitement une formation par un organisme spécialisé en la matière. Quelles que soient vos compétences, vous êtes donc invité à y participer. Cette phase sera suivie d'une étude dite de « faisabilité », réalisée par un bureau d'études spécialisé et destinée à vérifier que les conditions locales actuelles sont favorables à ce projet sur les plans technique et financier, permettant ainsi d'atteindre les objectifs visés.

Nous pourrons répondre à vos autres questions, pouvant être d'ordre technique, financier, administratif ou juridique, lors de la première présentation publique en Lot-et-Garonne qui aura lieu :

**le MARDI 28 NOVEMBRE à 18 h
à la SALLE DES FÊTES de MONTPEZAT**

VENEZ NOMBREUX !

Contacts :

ANDRÉ LAVAUD | rocdelire@laposte.net | 06 28 77 29 86

GILLES BROUSSARD | naturebois@protonmail.com

